

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze avril, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie au lieu habituel des séances sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : M.M. Béchu, Claustres, Esteve, Justaut, Martin-Houssart, Muet, Souloumiac, Sylvestre

Absente excusée : Mme Billon a donné procuration à M. Sylvestre
Mme Hewison

Secrétaire de Séance : Nathalie Souloumiac

Ordre du Jour : Présentation du Compte de Gestion 2018 , Affectation du résultat, Compte administratif , Affectation du résultat, Vote des taux d'imposition 2019, Subvention aux associations, Pool routier, Investissements 2019, Vote BP 2019, Avis du conseil municipal sur une demande de STECAL, Délibération numéros des maisons, Délibération : opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à Terres du Lauragais, commissions, Questions diverses.

1. Présentation du Compte de Gestion 2018

M. le Maire donne la parole à Mme Souloumiac, conseillère municipale afin de présenter le compte de gestion 2018 de la trésorerie de Villefranchede-Lauragais :

	Résultat clôture exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-53696,21		26936,03	-26760,18
Fonctionnement	186219,18	96624,99	59749,88	149344,07
Total	132522,97	96624,99	86685,91	122583,89

L'assemblée vote le compte de gestion de 2018 à l'unanimité,

2. Vote du compte administratif 2018

Les résultats des comptes de la commune se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2018	210 236,57 €	269 986,45 €
Investissement 2018	104 433,13 €	131 369,16 €
Reports 2017 fonctionnement		89 594,19 €
Reports 2017 investissement	53 696,21 €	
Restes à réaliser Investissement	35 340,38 €	9 800,00 €
Résultat cumulé		
Investissement	210 236,57 €	359 580,64 €
Fonctionnement	193 469,72 €	141 169,16 €
Total	403 706,29 €	500 749,80 €

M. le Maire se retire et le doyen de l'assemblée, Georges Sylvestre fait procéder au vote.

Le Comptes Administratif est voté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Nous avons un excédent de fonctionnement de 149 344,07 € et un déficit d'investissement de 52300,56 €.

Une partie de l'excédent de fonctionnement va donc combler le déficit d'investissement soit 52300,56 €. Il reste 97043,51 € qui seront reportés sur la section de fonctionnement.

Ces résultats sont votés à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux 2019 à l'unanimité :

Taxe d'Habitation : 12,88%

Taxe foncière bâtie : 14.78%

Taxe foncière non bâtie : 65.83%

pour un produit fiscal attendu de 95 450 €.

5. Subventions aux associations

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des courriers de reconduction des subventions de la part des différentes associations de la commune. Seule l'association la Chouette École demande une augmentation de la subvention pour 2019. Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les subventions aux associations.

ACCA (Chasse) : 110 €

Comité des fêtes : 4620 €

Chouette École : 700 €

Coopérative scolaire : 740 €

Sports Loisirs : 250 €

6. Pool routier

Les besoins réels du Pool Routier ont été étudiés et l'entrée du village devient un secteur urgent à aménager, en plus des points déjà programmés dans le cadre du pool routier 2019-2022.

Seule possibilité pour la commune : financer des travaux supplémentaires à l'aide des allocations compensatrices.

Il est décidé à l'unanimité de consacrer 10 000 € par an sur 3 ans pour financer ces travaux. Ils pourront alors débiter à l'issue de la 2^e année.

7. Investissements 2019

Les investissements suivants sont programmés en 2019 :

- PLU : + 3000 €
- Rénovation du terrain de tennis : 15000 €
- Acquisition du tracteur : 26400 € avec une subvention de 6600 €
- Réfection de l'église : 10000 €
- Palissade de l'école : 8000 €
- Acquisition de chapiteaux : 2000 € avec une subvention de 500 €

8. Vote Budget Primitif 2019

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés	336 427,91 €	239 384,40 €
Résultat de fonctionnement reporté		97 043,51 €
Total section fonctionnement	336 427,91 €	336 427,91 €
Crédits d'investissement votés	83 349,00 €	135 649,56 €
Restes à réaliser reportés	35 340,38 €	9 800,00 €
Solde d'exécution reporté		
Total section d'investissement	145 449,56 €	145 449,56 €

Le budget est voté à l'unanimité.

9. Avis du Conseil sur la création d'un STECAL

(Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité)

Dans le cadre de la révision du PLU, M. le Maire présente la demande d'un administré de créer un STECAL dans une zone non urbanisable. Il s'agit d'habiter de façon permanente dans une structure démontable ou mobile en étant autonome vis-à-vis des réseaux (panneaux solaires, toilettes sèches, puit, bassin de phytoépuration), développer un projet de permaculture par la mise en place d'un potager en biodynamie. Un échange avec la population de la commune se ferait en vendant les légumes aux habitants et en accueillant les enfants de l'école dans le cadre d'ateliers pédagogiques,

Ensuite une discussion s'engage et de nombreuses questions apparaissent, Il est décidé de proposer l'ouverture du STECAL dans le PLU tout en essayant de répondre aux interrogations des élus.

10. Lieu de vie pour le chantier de l'élargissement de l'A61

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré à nouveau un responsable des ASF qui souhaiterait implanter un lieu de vie sur la commune pour les ouvriers travaillant sur le chantier de l'élargissement de l'A61. Elle se situerait à côté du terrain de tennis, sur 1950 m², permettrait le stockage de fournitures, accueillerait un lieu de vie pour 6 à 8 personnes pendant les heures de travail. Un état des lieux se ferait par huissier. Un accès et une clôture provisoires seraient mis en place. La remise en état est prévue à l'issue du chantier qui doit durer 15 mois avec une prolongation éventuelle de 6 mois.

En contrepartie, la commune percevrait une indemnité de 9000 € pour 15 mois et de 600 € par mois supplémentaire.

Après délibéré, l'assemblée communale donne l'autorisation à M. le Maire de signer la convention avec les ASF.

11. Délibération : numérotation des maisons

La pose des plaques de rues aura lieu les 17 et 18 avril prochain. Il convient de prendre une délibération mettant en concordance les numéros de maison et les parcelles cadastrales.

La délibération est prise à l'unanimité.

12. Opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à Terres du Lauragais

Comme l'année précédente, il convient de prendre une délibération précisant notre opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à Terres du Lauragais, Voté à l'unanimité.

13. Commissions

- SDEHG :
Une campagne de changement des points lumineux afin de mettre des ampoules LED est à nouveau lancée,
- Terres du Lauragais :
il est proposé aux communes de mettre à disposition du personnel et du matériel par le biais d'une convention. Après discussions, on pourra faire appel à ce service pour des besoins ponctuels, non pour une convention pour une durée hebdomadaire.
- Conseil d'école : un appel d'offre est lancé pour le choix d'un prestataire de la cantine. Voir pour l'évacuation de la climatisation de la classe maternelle.
- Plan pour le Barrage de la Ganguise : une réunion a eu lieu à la préfecture

La séance est levée à 23h30.